

ARRETE N° 2026_24

DELEGATION FONCTION Mme BRETECHER Isabelle, 3ème Adjointe

Le Maire de la Commune de Saint Rémy l'Honoré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2026 constatant l'élection de Madame BRETECHER Isabelle, en qualité de 3ème Adjointe,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame BRETECHER Isabelle, 3ème adjoint au Maire à compter 28 mars 2026

ARRETE

Article 1:

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame BRETECHER Isabelle, 3ème adjointe au Maire, est déléguée aux affaires financières et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.

Article 2:

Délégation permanente est également donné à Madame BRETECHER Isabelle, 3ème adjointe au Maire à effet de signer les documents concernant les finances communales: titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs.
Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3:

Copie du présent arrêté sera adressée au représentant de l'état ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à Saint Rémy l'Honoré
Le 7 avril 2026
Le Maire
RATEL Patrick

